

## Le Grand Narbonne octroie 1 M€ d'aides financières pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans quinze communes

Suite au conseil communautaire du 21 juin, les élus du Grand Narbonne ont voté l'attribution d'1 M€ de subventions en faveur de quinze communes pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leurs équipements (bâtiments et éclairage public).

Labellisé **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** depuis 2015, le Grand Narbonne et ses communes sont en effet bénéficiaires **d'un fonds d'aides** permettant de valoriser les certificats d'économie d'énergie liés à la réalisation de travaux tels que **la rénovation de l'éclairage public, l'isolation des bâtiments, la modernisation de chaudière etc.**

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a lancé **un appel à projets en octobre 2017** sur son territoire. Les communes y ont répondu et présenté quelque 63 dossiers représentant 3,2 M€ de dépenses. Ces dépenses vont permettre de créer ou de conforter 40 emplois sur le territoire.

Pour étudier les dossiers éligibles au dispositif et accompagner les communes dans les démarches techniques et administratives, le Grand Narbonne s'est **associé au SYADEN** qui a sélectionné quinze communes pour une première série de travaux à hauteur de 1,4 M€. Il s'agit de : **Narbonne, Leucate, Coursan, Sigean, Cuxac-d'Aude, Gruissan, Fleury d'Aude, Peyriac-de-Mer, Névian, Saint-Marcel-sur-Aude, Ginestas, La Palme, Bize-Minervois, Mailhac et Caves.**

Ces communes, sous réserve d'avoir réalisé les travaux avant le 31 décembre 2018, pourront **bénéficier d'aides financières jusqu'à 70 % du montant des travaux soit 1 M€ de subventions.** Les travaux de rénovation de l'éclairage public représentent près 80 % des projets présentés.

**Pour Isabelle Herpe**, Vice-présidente du Grand Narbonne déléguée aux Dispositifs de développement durable, de Transition énergétique et de Croissance verte « *En tant que Territoire à énergie positive pour la croissance verte, le Grand Narbonne accompagne et soutient ces communes dans leurs démarches en faveur du développement durable. C'est en s'engageant comme acteur du Plan climat territorial et en multipliant nos actions au niveau local, que nous pourrons agir sur la qualité de notre environnement.* »